



L'an deux mille vingt-cinq le 26 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 20 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDARAMANITRA Haja M. GRANDADAM Daniel – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal
M. DELATTE Hubert – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude
Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël
M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude
M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre – M. BAUDOUIN Cédric

Procurations : M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. POIREL Patrick à M. RENAUD Claude – M. MICHEL Olivier à Claude THOMAS – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique - Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – M. BRIDARD Franck – M. VOINSON Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **44 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 7

Excusés : 3

Votants : 44

Date d'affichage : 2 juillet 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre :

Absentions :

ANIMATION

15_06_2025

Modification de la délégation donnée au bureau communautaire pour l'octroi de subventions aux projets associatifs d'intérêt communautaire

Considérant l'avis rendu par la commission Vie Culturelle et Associative, réunie le mercredi 9 avril 2025 à Chenicourt,

Claude Thomas, Président, propose que soit modifiée la délégation accordée au Bureau Communautaire pour l'attribution de subventions aux projets relevant de ce règlement.

Il est ainsi proposé de déléguer au Bureau communautaire la compétence d'attribution de subventions d'un montant inférieur ou égal à 3 000 €, contre 2 000 € précédemment. Le vote des subventions supérieures à 3 000 € et de toute convention de soutien pluri-annuel reste de la compétence du conseil communautaire.

Il est rappelé que chaque dossier de demande de subvention est analysé par les services de la Communauté de communes et fait l'objet d'un avis rendu par la commission dédiée, ouverte aux conseillers communautaires mais également municipaux, avant le vote en Bureau ou en Conseil Communautaire.

La mise à jour de cette délégation vise à permettre une meilleure fluidité dans l'examen des demandes, améliorant la réactivité aux demandes associatives ; ainsi qu'un désencombrement des ordres du jour du Conseil Communautaire. Celui-ci restera informé des subventions accordées dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée chaque année.

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la modification de la délégation au Bureau Communautaire lui permettant l'attribution des subventions aux projets associatifs d'intérêt communautaire d'un montant inférieur ou égal à 3 000 €.



Claude THOMAS
2025.07.01 11:09:30 +0200
Ref:9033381-13594098-1-D
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS

